

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé  
Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité  
Service de la Prévention et de la Lutte contre les Exclusions

**2021 DASES 31** : Conventions et subventions (490 000 euros) à 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'inclusion numérique est devenue un enjeu social et politique majeur. Dans un monde devenu numérique, il apparaît en effet nécessaire de permettre aux personnes les plus éloignées d'accéder aux outils et de les maîtriser. Cette maîtrise des usages numériques est de plus en plus indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics, alors même que 13 millions de personnes en France (soit 28% de la population) se disent éloignées du numérique. Cette problématique n'épargne pas Paris, où de nombreux ménages ne savent pas utiliser les outils numériques ou n'y ont pas accès.

Ainsi, pour répondre à ces défis, la Ville de Paris a élaboré dès 2016 une Stratégie Parisienne pour l'Inclusion Numérique, en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM et la Mission Locale. Cette démarche visait à permettre à tou-te-s les Parisien-ne-s d'avoir accès aux outils numériques et un usage autonome de ces outils, quels que soient leurs besoins: démarches administratives (déclaration d'impôts, déclaration de ressources CAF, inscription et actualisation mensuelle Pôle Emploi), recherche d'emploi, achat en ligne, communication avec les proches, lien social ...

Dans ce cadre, cinq réseaux locaux d'acteurs de l'inclusion numérique ont été déployés sur l'ensemble du territoire parisien afin de diffuser des informations, partager des ressources, faire connaître les offres de services aux partenaires pour une meilleure orientation des publics, déployer et coordonner des actions, notamment en matière de formation en direction des publics et des aidants numériques.

Afin de compléter l'offre d'accompagnement numérique existante, deux appels à projets ont été lancés en 2018 et 2019, avec un cofinancement de la CAF et de Pôle Emploi, et ont permis de financer chaque année une soixantaine de structures associatives.

La mise en œuvre d'actions diverses a également contribué à soutenir la dynamique engagée : une charte de l'aidant numérique, une cartographie des lieux d'accompagnement au numérique, des sessions de présentation des services numériques des partenaires institutionnels en direction des aidants etc.

L'ensemble de ces interventions ont permis de produire des avancées significatives qu'il s'agit aujourd'hui de conforter et renforcer. En effet, depuis plus d'un an, les confinements successifs liés à la crise sanitaire de la COVID-19 ont confirmé les difficultés que peuvent éprouver de nombreux Parisiennes et Parisiens face au numérique et rendu plus prégnantes les inégalités d'accès à l'équipement informatique, à la connexion internet mais aussi une mauvaise maîtrise des outils numériques.

C'est pourquoi la Ville de Paris et ses partenaires ont engagé en mai 2021 un travail de renouvellement de la stratégie parisienne d'inclusion numérique qui sera travaillé avec l'ensemble des parties prenantes sur le second semestre 2021. Ainsi, pour répondre à ces enjeux et consolider le maillage territorial de l'offre d'inclusion numérique, il est proposé de soutenir les associations structurantes ci-dessous avec les financements suivants pour un montant total de 490 000 € pour la collectivité parisienne. Ces financements correspondent aux actions proposées par ces associations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Ce soutien financier vient compléter l'offre des centres sociaux et de leurs Espaces publics numériques. Pôle Emploi, partenaire de la Stratégie d'inclusion numérique, soutient également 13 associations pour un montant total de 215 000 € pour 2021.

Nom de l'association	Arrondissements du ou des projet	Montants proposés
Association Science Technologie Et Société (ASTS)	13 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup>	90 000 €
AGECA	11 <sup>e</sup>	50 000 €
Association Des Loisirs Résidentiels Des Mariniers LOREM	14 <sup>e</sup>	40 000 €
Emmaüs Connect	Tout Paris	40 000 €
D2L	19 <sup>e</sup>	35 000 €
AOCSA La 20e Chaise	20 <sup>e</sup>	30 000 €
PIMMS	12 <sup>e</sup> / 13 <sup>e</sup> / 14 <sup>e</sup> / 15 <sup>e</sup> / 18 <sup>e</sup> / 20 <sup>e</sup>	32 000 €
Association FLORIMONT	14 <sup>e</sup>	25 000 €
Espace 19	19 <sup>e</sup>	15 000 €
Foyer De Grenelle	15 <sup>e</sup>	15 000 €
Les Astroliens	12 <sup>e</sup> / 15 <sup>e</sup> / 16 <sup>e</sup>	12 000 €
Les Jardins Numériques	13 <sup>e</sup> / 14 <sup>e</sup>	12 000 €
Le Moulin	14 <sup>e</sup>	9 000 €
Association Franco Chinoise Pierre Ducerf	Centre / 11 <sup>e</sup>	8 000 €
Salle Saint Bruno	18 <sup>e</sup>	8 000 €
Antanak	18 <sup>e</sup>	10 000 €
Chinois De France Français De Chine	20 <sup>e</sup>	6 000 €
Cefia (Centre Social Des Epinettes Famille Insertion Accueil)	17 <sup>e</sup>	5 000 €
Halaye	18 <sup>e</sup> / 19 <sup>e</sup>	11 700 €
Le Danube Palace	19 <sup>e</sup>	5 000 €
L'île Aux Langues	18 <sup>e</sup>	5 000 €
Accueil Laghouat	18 <sup>e</sup>	4 000 €
Colombbus	10 <sup>e</sup>	8 000 €
Cyber Ecrivain Public	12 <sup>e</sup> / 19 <sup>e</sup> / 20 <sup>e</sup>	6 000 €
Association D'assistance Scolaire Linguistique Et Culturelle Aslc	10 <sup>e</sup> / 19 <sup>e</sup>	3 000 €

Ligue De l'Enseignement Fédération Départementale De Paris	19 <sup>e</sup>	3 000 €
R.A.D.Y.A - Reseau Des Acteurs De La Dynamique Asl (Ateliers Sociolinguistiques)	10 <sup>e</sup>	1 300 €
La Maison Des Fougères	20 <sup>e</sup>	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>490 000 €</b>

Vous trouverez en complément d'information les fiches détaillées relatives à ces associations.

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 28 associations pour leurs actions d'inclusion numérique.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris